



L'ABF COMMUNIQUE

Soutien au Bâtonnier LETERME, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Tours.

La crise sanitaire a impacté notre juridiction tourangelle comme les autres.

Les réformes successives d'organisation des juridictions et les réformes de procédure ont complexifié inutilement notre exercice professionnel portant un mauvais coup à la justice de proximité.

A Tours, les travaux sempiternels dont la fin s'éloigne régulièrement n'ont pas arrangé les choses.

Dans la quasi-totalité des juridictions, un fonctionnement normal a pu être retrouvé.

Malgré les travaux en cours, il aurait pu en être de même à Tours

Les avocats du Barreau de Tours, leurs représentants et leurs Bâtonniers n'ont eu de cesse, pour préserver les justiciables, que d'accepter toutes les mesures permettant une continuité du service de la justice dans un esprit constructif.

Force a été de constater que des obstacles n'ont cessé d'être instaurés ne permettant plus un exercice serein de leur mandat.

Bien plus, l'absence d'accès au greffe, les errements dans l'organisation, n'ont fait qu'accroître le sentiment de plus en plus prégnant d'une absence de considération tout à la fois des efforts consentis mais de la juste place de l'Avocat dans le fonctionnement de nos juridictions.

Malgré l'investissement des magistrats et des greffiers dont il faut être conscient, cette mise à l'écart progressive a créé un malaise dont nous avons alerté déjà notre Bâtonnier. Ce malaise s'est mué dans une colère dont nombre de confrères se sont ouverts et dont l'ABF s'était également fait le relai.

Le silence assourdissant en réponse puis la lettre du 17 février 2021 ne pouvait rester sans réponse ; ils traduisaient cette fois-ci une exclusion de l'avocat, auxiliaire de justice, membre à part entière de la famille judiciaire.

La lettre du Bâtonnier n'est que la juste réplique à l'absence de considération dont les avocats font l'objet et qui devenait préoccupante.

Au travers de son courrier, il faut voir la tristesse, la colère au regard de l'indifférence qui lui a été opposée. Gageons que l'électro choc que ce courrier constitue, permettra de trouver un mode de fonctionnement respectueux des prérogatives de chacun et de retrouver un exercice serein pour tous et des relations apaisées qui avaient toujours présidé à TOURS.

L'ABF entend apporter son entier soutien au Bâtonnier LETERME.

Catherine GAZZERI
Président section ABF Cour d'appel d'ORLEANS

Adresse du siège : 11 Boulevard de Sébastopol, 75001 Paris
Adresse postale : 6 rue Dora Maar – BP 47257 – 37072 TOURS CEDEX 2